

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Mixte du mardi 30 septembre 2025

L'Assemblée Générale Mixte de la Société AKWEL s'est tenue le mardi 30 septembre 2025 au siège social, sous la présidence de M. André COUTIER, Président du Conseil de Surveillance.

Réunissant des actions présentes, représentées ou avant voté par correspondance, l'Assemblée a atteint un quorum de 88,26 %.

L'Assemblée Générale a adopté l'ensemble des résolutions proposées par le Directoire, à l'exception de la résolution n°6 relative au renouvellement de la convention de prestation de services avec la société COUTIER DEVELOPPEMENT qui a été rejetée.

L'Assemblée Générale a notamment :

- approuvé les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2024 et décidé la distribution d'un dividende de 0,30 € par action ;
- donné quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance pour leur mandat au cours de l'exercice 2024 ;
- approuvé le renouvellement des conventions suivantes :
  - o la convention d'animation intervenu au cours de l'exercice 2024 entre la Société et la société COUTIER DEVELOPPEMENT,
  - o la convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance juridique au cours de l'exercice 2024 entre la Société et la société COUTIER DEVELOPPEMENT,
  - o la convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance juridique au cours de l'exercice 2024 entre la Société et la société COUTIER SENIOR ;
- renouvelé le mandat de M. André COUTIER, de Mme Emilie COUTIER, de M. Nicolas JOB et de la société COUTIER DEVELOPPEMENT en qualité de membre du Conseil de surveillance;
- constaté le non renouvellement du mandat de Mme Geneviève COUTIER ;
- approuvé les informations mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce ;
- approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux ainsi que les éléments de rémunérations qui leur ont été versés ou attribués en 2024 ;
- autorisé le Directoire, pour une durée de 18 mois, d'acquérir des actions de la Société et de vendre tout ou partie des actions ainsi acquises ;
- autorisé le Directoire le Directoire à annuler tout ou partie des actions acquises et à réduire, le cas échéant, le capital ;
- autorisé la diminution du capital social par annulation d'actions propres.

Le détail des votes de l'Assemblée Générale est disponible sur le site Internet de la Société dans la rubrique « Mise à disposition de documents préparatoires et post assemblées ».

AKWEL  
975, ROUTE DES BURGONDES  
01410 CHAMPFROMIER - FRANCE  
Tel : +33 4 50 56 98 98

[WWW.AKWEL-AUTOMOTIVE.COM](http://WWW.AKWEL-AUTOMOTIVE.COM)

AKWEL S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 21 240 192 Euros  
344 844 998 R.C.S Bourg-en-Bresse  
Siège social : 975, ROUTE DES BURGONDES - 01410 CHAMPFROMIER - FRANCE